



convocation police nationale (en couple) plainte contre X

Par Idj, le **22/05/2009** à **00:38**

Bonjour,

mon mari et moi, fonctionnaires dans le même service, sommes convoqués ensemble à la police nationale "pour affaire vous concernant", service des plaintes; nous n'avons pas porté plainte, donc nous ne voyons qu'un motif possible:

mon mari subit depuis des mois un harcèlement (par notre supérieur hiérarchique), et a plongé depuis plus d'un mois dans la dépression; nous montons un dossier pour tenter de faire reconnaître ce harcèlement, mais depuis quelques jours notre supérieur parle à tout notre entourage professionnel d'une lettre anonyme qu'il aurait reçue, et nous diffame en prétendant que c'est nous qui l'avons écrite.

Il a porté plainte contre X, donc nous supposons que sans oser nous accuser clairement, il a exprimé des soupçons sur nous.

mes questions sont les suivantes:

mon mari, dépressif et sous traitement médicamenteux, a-t-il le droit d'être accompagné par moi tout au long de sa convocation (si nous produisons une attestation médicale), ou vont-ils nous séparer? (il ne peut en supporter l'idée)

ou alors peut-il demander la présence d'un tiers pour l'aider?

merci par avance pour votre aide, car nous sommes des gens honnêtes et déjà très éprouvés...